Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 3 juin 2025, le projet de résolution numéro **PP25-14004** intitulé : « Premier projet de résolution à l'effet d'autoriser la construction d'un centre communautaire de trois (3) étages sur le lot 2 212 993, situé au 8615, boulevard Saint-Michel, en vertu du Règlement sur les PPCMOI de l'arrondissement (RCA04-14003) ».

Le projet de résolution détaillé est disponible pour consultation.

Ce projet vise la zone C04-051 qui se situe au nord de la rue Denis-Papin et entre le boulevard Saint-Michel et la 12e Avenue.

Le territoire ainsi visé par le présent avis est montré ci-dessous :

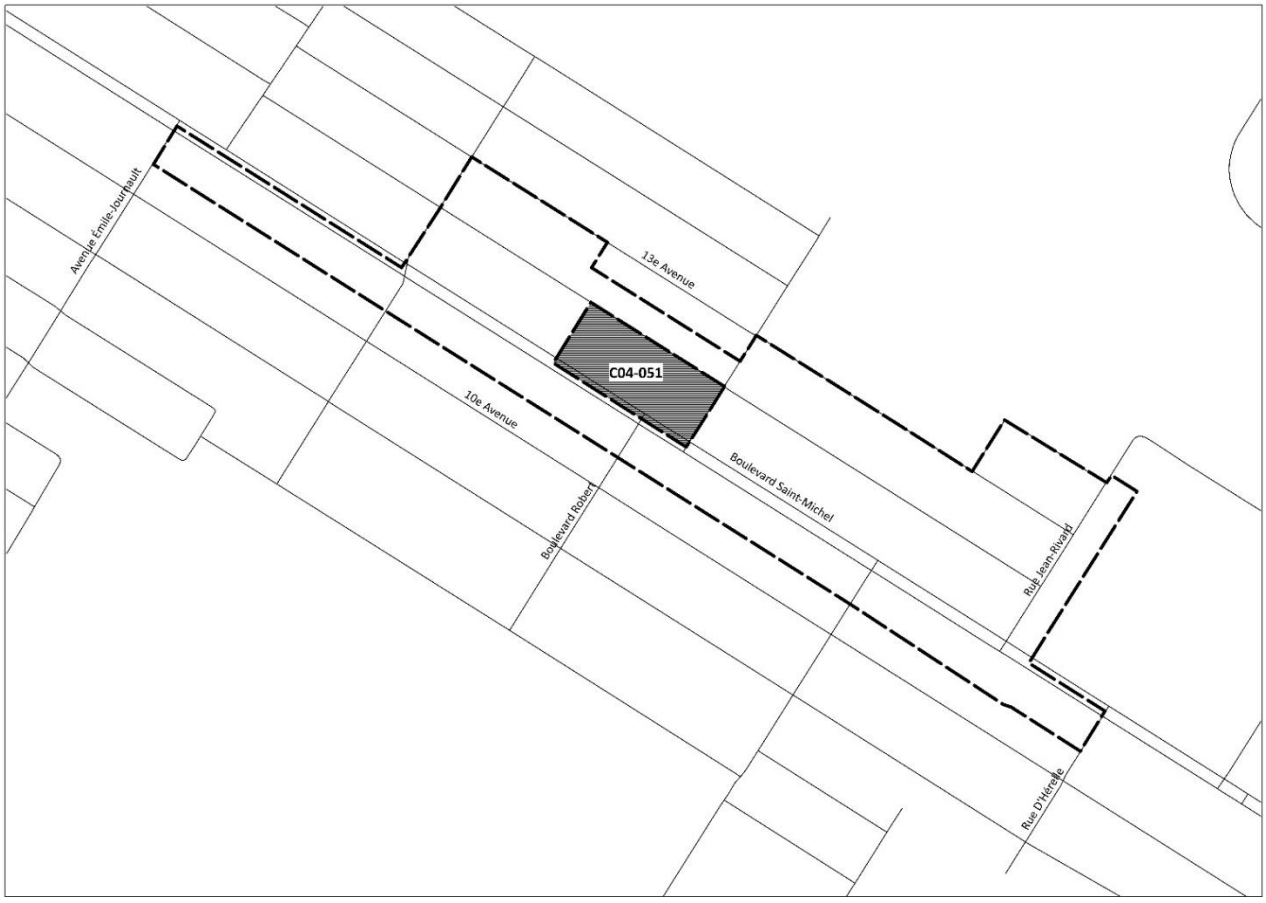

Ce projet de résolution est à l'effet d'autoriser :

- un usage autre que résidentiel à un niveau supérieur au 2e étage du bâtiment;
- un taux d'implantation qui dépasse le maximum prescrit dans la zone;
- une dérogation au retrait exigé par rapport à une façade pour une cage d'escalier et une construction hors toit (articles 21.1 et 22 du Règlement 01-283).

Aux conditions suivantes :

- que seul l'usage *activités communautaires ou socioculturelles* soit autorisé à un niveau supérieur au 2e étage;
- que le taux d'implantation soit d'au plus 70 %.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **25 juin 2025, à 18 h,** au 405, avenue Ogilvy, salle 201, à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

- **5 au 12 juin 2025 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : https://montreal.ca/vsp à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
  - Nom et prénom
  - Adresse résidentielle
  - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : **https://montreal.ca/vsp** à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-872-7180.

3. En vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Fait à Montréal, le 4 juin 2025

La secrétaire d'arrondissement,
Gabrielle Gauthier